

BAIGNADE : SOYEZ VIGILANT !

Des micro organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles forment des plaques de couleur vert / brun foncé à la surface des cailloux, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (*flocs, amas ressemblant à des algues*). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRES ?



Attention aux enfants !



→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et étêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**. **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou baignade fermée)**

Attention aux animaux domestiques risque de mortalité canine !



→ **Tenir les chiens en laisse**
→ **Ne pas les laisser accéder** à la rivière / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?

Si les **symptômes** suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...



Consulter rapidement un médecin

Pour les chiens si les **symptômes** suivants apparaissent après **avoir bu l'eau** de la rivière, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...



Consulter sans délai un vétérinaire,

- Pour plus d'informations -

- Direction départementale des territoires du Loiret :
02 38 52 46 46

- Intoxication chien : Direction départementale de la protection des populations du Loiret :
02 38 42 42 42

- Eaux de baignade : Agence régionale de santé :
02 38 77 32 10



©DREAL Centre-Val de Loire



©DREAL Centre-Val de Loire



©DREAL Centre-Val de Loire

Cyanobactéries des rivières, Apprendre à les reconnaître.

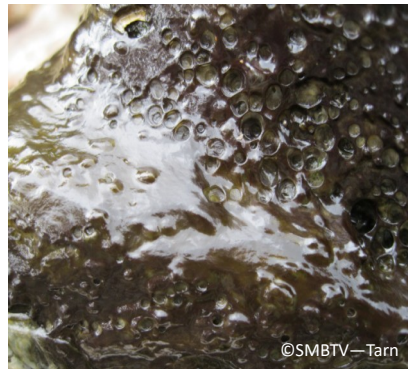
Couleurs

Les biofilms à cyanobactéries peuvent prendre des teintes allant du noir au vert - bouteille



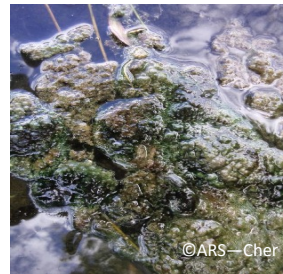
ASPECT

Elles sont parfois marbrées de gris et ont un aspect visqueux, plus ou moins bulleux que l'on sent au toucher.



Evolution

Lorsqu'elles se détachent de leur support, elles forment des flocs qui flottent à la surface de l'eau.



- Contacts et informations -


Contacts :

DDT de Loiret : ddt-seef-biodiversite@loiret.gouv.fr

Office français de la biodiversité : sd45@ofb.gouv.fr

Site internet des services de l'État dans le Loiret : <http://www.loiret.gouv.fr>

BAIGNADE : SOYEZ VIGILANT !



Des micro organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois les plans d'eau, l'été voire en début d'automne. Elles forment des plaques de couleur généralement verte, notamment lors de phases de bloom, et peuvent s'accumuler sur les bords (sous forme de fleur d'eau, d'écume ou de mousse). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN PLAN D'EAU ?



Attention aux enfants !



→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau.**

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche.**

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et étêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture».** **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou de baignade fermée).**

Attention aux animaux domestiques

risque de mortalité canine !



→ **Tenir les chiens en laisse**

→ **Ne pas les laisser accéder** au plan d'eau / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?

Si les **symptômes** suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...



Consulter rapidement un médecin

Pour les chiens si les **symptômes** suivants apparaissent après **avoir bu l'eau**, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** :

tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...



Consulter sans délai un vétérinaire

- Pour plus d'informations -

- Direction départementale des territoires du Loiret :
02 38 52 46 46

- Intoxication chien : Direction départementale de la protection des populations du Loiret :
02 38 42 42 42

- Eaux de baignade : Agence régionale de santé :
02 38 77 32 10



Cyanobactéries des plans d'eau, Apprendre à les reconnaître.



Couleurs

Les biofilms à cyanobactéries peuvent prendre des teintes notamment vertes, rendant l'eau non transparente.



ASPECT et EVOLUTION

D'un aspect proche de la peinture, les biofilms peuvent se déposer sur les bords du plan d'eau. Ils peuvent prendre la forme de fleur d'eau, d'écume ou de mousse. Les cyanobactéries planctoniques peuvent également donner une teinte générale de couleur verte à l'eau.



- Contacts et informations -

Contacts :

DDT du Loiret: ddt-seef-biodiversite@loiret.gouv.fr

Office français de la biodiversité : sd45@ofb.gouv.fr

Site internet des services de l'État du Loiret